

La dotation Chevreuse

Le 1^{er} Brumaire An 7 naissait, à Dombrot le Sec, **François Nicolas Chevreuse**, fils de Jean-François Chevreuse, médecin, maire de Mandres sur Vair de janvier 1813 à Juin 1816, puis de janvier 1826 à 1831.

François Nicolas Chevreuse embrasse une carrière militaire, d'abord garde du corps du roi, puis chef de bataillon et finit avec le grade de commandant.

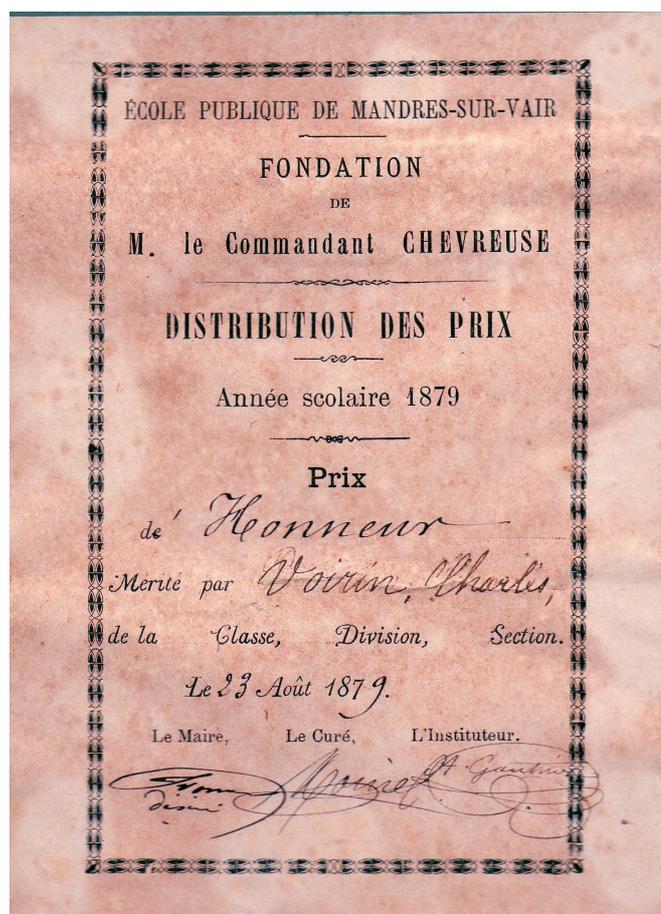
Il décède à Thuillières le 1^{er} février 1871.

Dans son testament rédigé le 15 octobre 1864, enregistré le 3 février 1871 par Maître Jean-Baptiste Dubois, notaire à Vittel, il fait un legs à la commune de Mandres sur Vair dont les conditions sont alors rendues publiques.

Il faudra cependant attendre le 18 janvier 1877 pour qu'un arrêté préfectoral autorise la commune à bénéficier de ce don.

« Cette rente recevra la destination suivante : chaque année deux prix de vingt francs dits de piété filiale, l'un pour l'école des garçons et l'autre pour celle des filles, seront remis aux deux enfants qui seront reconnus les plus méritants par les soins, le secours et la défense dont ils auront fait preuve envers leurs parents, les soixante francs restants seront affectés par moitié à donner des prix à l'école des filles et à celles des garçons, à l'effet d'y créer l'émulation.

Tous ces prix porteront le nom de Prix Chevreuse et seront attribués par une commission composée du curé, du maire et de l'instituteur de la commune. »



Un des premiers prix décernés

Cette distribution se perpétue encore, certes plus de livre au mérite, mais un livre pour chaque enfant scolarisé, de la maternelle au cours moyen.